

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 19 JUIN 2025 A 18H30,**

MEMBRES  
EN EXERCICE : 35

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin à dix-huit heures trente,

MEMBRES  
PRESENTS : 29

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES  
REPRESENTES : 6

**Etaient présents lors du vote de la présente délibération :**

MEMBRES  
ABSENTS : 0

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCELLES, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

DATE DE LA  
CONVOCAION :  
13 juin 2025

Danielle CHABAUD, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Kamel BELARBI, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Pamela PONSART, Jimmy BESSAIIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

DELIBERATION  
2025-57

**Etaient représentés par procuration :**

Mesdames et Messieurs :

**OBJET :**

**CONVENTIONS DE  
FINANCEMENT DE  
TRAVAUX AVEC LE  
SMED13, DANS LE  
CADRE DE  
L'OPÉRATION DE  
VOIRIE SITUÉE  
IMPASSE DES  
PLATANES ET  
IMPASSE HOICHE**

Sandrine ZUNINO donne procuration à Arnaud MAZILLE  
Pascal NALIN donne procuration à Corinne D'ONORIO DI MEO  
Gérard GIORDANO donne procuration à Michel MARASTONI  
Sylvia POLLET donne procuration à Antonio MUJICA

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA

Fouzia BOUKERCHE donne procuration à Kafia BENSADI

**Secrétaire de Séance :**

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la convention de financement de travaux concernant l'intégration des ouvrages de distribution publique d'électricité dans l'environnement ci-annexée,

**Vu** la convention de financement de travaux concernant l'intégration des réseaux de communications électroniques dans l'environnement ci-annexée,

Dans le cadre de son opération de voirie située impasse des platanes et impasse Hoche, la Commune de Gardanne a sollicité le SMED13 (Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône), en vue d'obtenir une subvention pour procéder à l'enfouissement des réseaux électriques et de communications électroniques.

Ces travaux d'effacement des réseaux aériens participent à l'embellissement du cadre de vie ainsi qu'à la mise en valeur du territoire communal.

Il est précisé que la zone d'intervention concernée relève de l'espace public urbain.

Comprenant les travaux, les études et la maîtrise d'oeuvre, assurée par le SMED13, le coût des opérations est estimé à :

- 243 400,00 € HT maximum, pour la mise en souterrain des réseaux de distribution publique d'énergie électrique, d'une part ;
- 55 655,00 € TTC maximum, pour la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques, d'autre part.

Concernant la convention relative à l'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement, conformément au plan de financement figurant à l'article 2, la Commune de Gardanne prendra en charge le solde HT maximum de 183 400,00 € (cent quatre-vingt-trois mille quatre cent euros).

Pour ce qui est de la convention relative à l'intégration des réseaux de communications électroniques dans l'environnement, conformément aux stipulations mentionnées à l'article 2, le montant TTC maximum de la participation communale est fixé à 55 655,00 € (cinquante-cinq mille six cent cinquante-cinq euros).

Afin de définir les modalités administratives et financières de ces opérations, il est demandé à la commune de signer les deux conventions précitées ci-annexées.

Ces conventions prendront effet à la date de signature des parties et se termineront à la récupération totale des différentes participations et subventions par le SMED13.

## LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

**Article 1 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à conclure, dans le cadre de l'opération de voirie située impasse des platanes et impasse Hoche, avec le SMED13 :

- la convention de financement de travaux concernant l'intégration des ouvrages de distribution publique d'électricité dans l'environnement ci-annexée,
- la convention de financement de travaux concernant l'intégration des réseaux de communications électroniques dans l'environnement ci-annexée.

**Article 2 :**

De dire que, pour la convention relative à l'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement, conformément au plan de financement figurant à l'article 2, la Commune de Gardanne prendra en charge le solde HT maximum de 183 400,00 € (cent quatre-vingt-trois milles quatre cent euros).

**Article 3 :**

De dire que, pour la convention relative à l'intégration des réseaux de communications électroniques dans l'environnement, conformément aux stipulations mentionnées à l'article 2, le montant TTC maximum de la participation communale est fixé à 55 655,00 € (cinquante-cinq milles six cent cinquante-cinq euros).

**Article 4 :**

De dire que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Communal.

**Article 5 :**

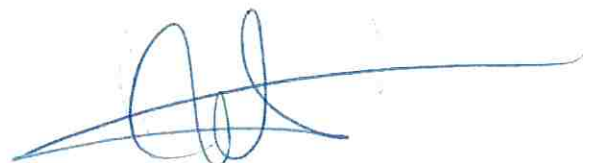
D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Adopté à l'UNANIMITE des suffrages  
exprimés

Maire,  
Hervé GRANIER



Secrétaire de séance,  
Vincent BOUTEILLE



Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le 20/06/2025

**SLO**

ID : 013-211300413-20250619-DEL\_2025\_57-DE